

Fonction publique - Absentéisme des agents : une circulaire attendue dans les derniers jours du quinquennat



Outre des instructions sur le temps de travail, [la ministre de la Fonction publique projette de publier prochainement une circulaire sur les absences pour raison de santé, en insistant à la fois sur les dimensions du contrôle et de la prévention pour limiter le phénomène.](#)

Mécontents, les représentants de quatre syndicats ont quitté prématurément ce 23 mars une réunion de concertation organisée par le ministère sur les deux projets de circulaire.

Alors que le quinquennat touche à sa fin, [la ministre de la Fonction publique s'apprête à transmettre aux services de l'Etat une circulaire sur les absences pour raison de santé dans le secteur public](#), un thème qui a suscité de vifs débats ces dernières années. Alors que la droite reproche à la majorité en place d'avoir abrogé la journée de carence qu'elle avait instaurée à partir de 2012, [la ministre entend sans doute montrer que le gouvernement n'est pas inactif sur ce sujet que les médias ont porté sur le devant le scène.](#)

[Le projet de circulaire](#) sur lequel les organisations syndicales se sont exprimées, ce 23 mars, lors d'une réunion avec la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) fait reposer la lutte contre l'absentéisme des agents sur deux piliers : [la prévention et le contrôle.](#)

On retrouve là les deux principales orientations du plan que le gouvernement avait introduit en novembre par voie d'amendement au projet de loi de finances pour 2017, [mais que le Conseil constitutionnel a censuré au motif qu'il constituait un cavalier.](#)

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonome-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information

Des absences liées à l'organisation du travail :

Les caractéristiques des agents (leur âge, leur sexe, leur catégorie, ou encore leur secteur d'activité) peuvent expliquer les absences au travail pour raison de santé, souligne ce projet de circulaire.

L'organisation et les conditions de travail, ainsi que les pratiques managériales sont aussi des déterminants possibles des absences, souligne la ministre qui dit s'appuyer sur les résultats de certaines études. "La politique de prévention des absences doit [donc] s'appuyer sur les démarches d'amélioration des conditions de travail et de qualité de vie au travail", conclut Annick Girardin. Quel que soit leur niveau hiérarchique, les personnes qui ont la responsabilité d'une équipe d'agents sont des acteurs clés de ces démarches, poursuit-elle. Ils doivent, à ce titre, "être accompagné[s] pour améliorer [leurs] pratiques managériales du point de vue de leur impact sur les conditions de travail de [leurs] collaborateurs", écrit la ministre à l'attention des employeurs publics.

Contre-visite médicale :

Ces derniers "sont invités à définir une politique de contrôle du bien-fondé des arrêts de travail au plus près des réalités du service". Ils peuvent, à cet effet, "ordonner une contre-visite médicale assurée par un médecin agréé", rappelle la ministre.

Les contrôles doivent notamment permettre de s'assurer que l'agent placé en congé maladie "se consacre exclusivement au rétablissement de sa santé". L'agent public titulaire d'une autorisation de cumul d'activités ne doit ainsi pas exercer cette activité autorisée s'il est placé en congé maladie.

Une meilleure connaissance statistique des absences au travail favorisera la mise en place d'une politique de prévention et de contrôle des absences au travail pour raison de santé, indique encore la ministre. Elle annonce que les indicateurs de suivi de cette question figurant dans les bilans sociaux "seront harmonisés au sein de chacun des versants de la fonction publique" et permettront "une meilleure comparaison au sein de la fonction publique et entre la fonction publique et le secteur privé". Sur la base de tels indicateurs, les employeurs publics pourront "définir, en concertation avec les représentants du personnel, les axes prioritaires d'une politique de prévention des absences ainsi que son suivi et son évaluation", conclut la ministre.

